

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 1425 prescrivant interdiction de se présenter à une session de permis de conduire .

n° 1425

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCALDate de publication
2 septembre 1965Numéro JO
n° 10 du 01/10/1965Date du numéro
1 octobre 1965

TEXTE INTÉGRAL

Il est interdit de se présenter à une session de permis de conduire avant une durée de: — six mois, au sieur Ahmed Ibrahim Warsama, Issack abar awal, né en 1918 à Djibouti, fils de Ibrahim Warsama et de Undadeck Issa, chauffeur, demeurant au quartier 7, boulevard d'Ambouli, n° 11, en vue de l'obtention du permis de conduire catégorie «D»; — un an au sieur Robleh Doualeh Sougual, Issa Fourlebarer Said, né vers 1932 à Djibouti, fils de Doualeh Sougual eb de Willo Boulaleh, coolie, demeurant au quartier 4, rue de Zelle, en vue de l'obtention du permis de conduire catégorie «»; — trois mois au sieur Ahmed Doualeh Gafaneh, Issack abarawal saad Moussa Djibril abokor, rer dahal, né vers 1981 à Djibouti, fils de Doualeh Gafaneh et de Alouoh Kamin, tailleur, demeurant au quartier 1, rue 2, n° 10, en vue de l'obtention du permis de conduire « catégorie»; — deux ans au sieur Hassan Ali Mahamoud, Somali Issack abar awal, abdallah saad, né vers 1943 à Djibouti, fils de feu Ali Mahamoud et de Mariam Egueb, mécanicien, demeurant au quartier 3, à proximité de la mosquée Hadji Tabet, en vue de l'obtention du permis de conduire catégorie « B »; — trois mois au sieur Winter Wellington, né en 1938 à Pondichéry (Inde), fils de Divianadin et de Merie, comptable aux Etablissements Riès, demeurant quartier 1, route d'Arta, en vue de l'obtention du permis de conduire catégorie « B »; — trois mois au sieur Djama Rabi Bileh, Somali Gadabourcy, Makaïl Djibril Yonis, né à Borema vers 1940, fils de Rabi Biléh et de Fatma Ibrahim, docker, demeurant au quartier 4 en vue de l'obtention du permis de conduire catégorie « B »; — trois mois au sieur Mohamed Omar Moussa, Somali Issa, rer Moussa, né le 28 mars 1947 à Djibouti, fils de Omar Moussa, et de Amina Ali, demeurant au quartier 6, place des Chameaux, n° 9, en vue de l'obtention du permis de conduire catégorie « B »; — trois mois au sieur Moumin Bahdon Farah, Somali Issa odagob, rer aoul rer Guédid, né à Djibouti en 1939, fils de Bahdon Farah et de Amina Koudar, opérateur radio aux P. et T., demeurant au quartier 6, rue des Issas, n° 11, en vue de l'obtention du permis de conduire catégorie « B »; — six mois au sieur Hassan Robleh Wäberi, Somali Gadebourcy, makaïl, Djibril Yonis, né à Borama vers 1924, fils de Robleh Waberi et de Kadidja Awaleh, chauffeur, demeurant au quartier 7, en vue de l'obtention du permis de conduire, catégorie « D »; — trois mois au sieur Ahmed Abdi Djimaleh, Somali Issack, bar awal saad Moussa Houssein Abokor, né vers 1942, fils de Abdi Djimaleh et de Kadidja Vabal, mécanicien, demeurant au quartier 3, boulevard 19, n° 22, en vue de l'obtention du permis de conduire catégorie « B »; — six mois au sieur Ibrahim Ahmed Abdallah, Somali Issack abar awal rer Goulaneh, né en 1947, fils de Ahmed Abdallah et de Mako Ahmed, mécanicien, demeurant au quartier 5, rue 18, n° 5, en vue de l'obtention du permis de conduire catégorie «»; — deux mois au sieur Djama Ali Doualeh, Issack abar awal Djibril abokor, né vers 1945 à Djibouti, fils de Ali Doualeh et de Mako Mohamed, demeurant au quartier 5, boulevard 12, n° 172, en vue de l'obtention du permis de conduire catégorie «B »;